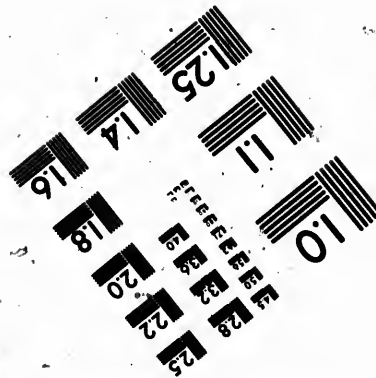
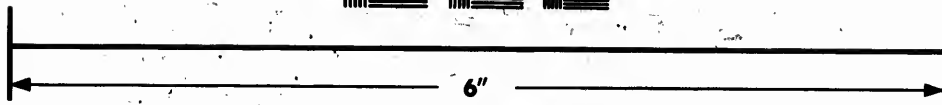
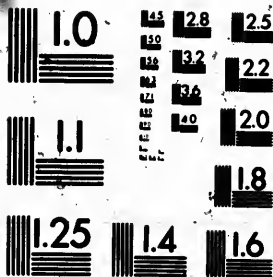


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
12.8
13.2
12.5
16
2.2
2.0
1.8

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
9

© 1991

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

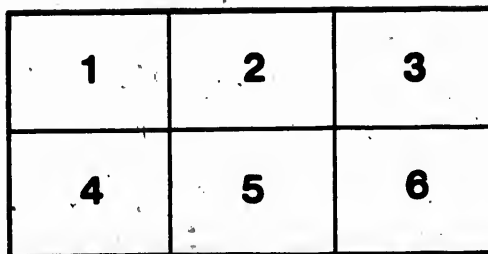
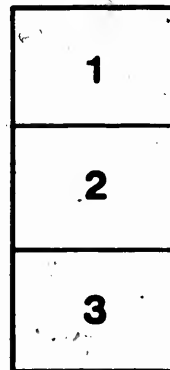
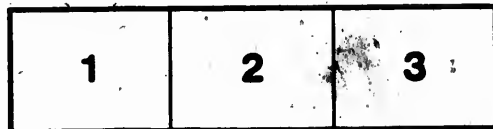
Société du Musée
du Séminaire de Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Société du Musée
du Séminaire de Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

College de Ste. Anne.

Exposition du cours d'études au College de Ste. Anne.

AU PUBLIC.

INTRODUCTION.

Il y a trois ans que la corporation du collège de Ste. Anne a tenté de réaliser un moyen plus efficace que ceux employés jusqu'à ce jour dans nos institutions collégiales, afin d'obtenir à la jeunesse canadienne l'avantage de plus en plus urgent d'y étudier la langue anglaise à l'égale même de la langue maternelle. Non que la corporation vise à l'anglicisation quand même; non certes, mais elle partage plus que jamais avec tous les esprits que l'intérêt privé ou le préjugé national n'abuse point, cette juste anxiété que les vrais amis du pays et surtout les pères de famille éprouvent au sujet du sort futur des générations croissantes, si ces générations n'ont que les voies ordinaires, reconnues aujourd'hui insuffisantes et d'assez mauvais augure, pour s'ouvrir une carrière à la fois profitable à elles-mêmes et utile à la communauté. C'était pour répondre à ce double vœu des pères de famille et des amis du pays que la corporation, guidée par la noble conduite du fondateur regretté du collège de Ste. Anne, osa faire un appel à ses concitoyens. Elle disait, par la bouche du supérieur actuel du collège de Ste. Anne: "Les besoins actuels du pays sont de nature à ne plus se méprendre. Une éducation secondaire est devenue une nécessité impérieuse. Un cours de trois à quatre années, consacré à l'enseignement classique, mais à fond, des langues anglaise et française avec toutes les qualités qui constituent, du reste, une éducation proprement dite, est indispensable à la portée de tous les fortunes convenable, enfin aux exigences de l'époque, ne saurait être dispensable." Mais afin que ce nouvel ordre de choses, introduit dans le système classique des études collégiales, ne fût point réputé une innovation dangereuse, et sous le rapport des études, et même quant à la discipline morale des élèves, on ajoutait que "la direction de l'établissement serait

“ sous les mêmes garanties morales et religieuses.” Et quant aux études : “ Il ne s’agit point, disait-on, de détruire ou d’altérer le cours classique : non, le nouvel institut en épurerait les opérations et en consommerait le résultat. Chaque cours aura la marche qui lui convient, indépendante l’une de l’autre.” Enfin, la corporation qui avait dès lors la portée de ses vues claire et nette, au risque peut-être de passer pour prétentieuse ou réformatrice, elle ne jugea pas toutefois devoir les cacher : elle ajoutait donc : “ De tous les points de la province, qui empêcherait que l’intéressante jeunesse canadienne ne vint à Ste. Anne puiser dans le court espace de trois à quatre années les éléments, sinon la condition de son bien-être futur ? ”

C’était le 13 août 1840, à la suite de l’examen des élèves et dans le compte rendu de ce qui s’était passé alors, que la corporation s’exprimait ainsi.

Maintenant qu’a-t-il résulté de cet appel loyal et des vues manifestées par la corporation ? voilà ce dont le public a droit d’être informé et ce que la corporation a regardé comme un devoir de lui communiquer. Il était dans son intention de s’acquitter de ce devoir à l’époque même de l’examen des élèves, s’il eût en lieu cette année. La circonstance pénible qui a fait omettre cette solennité, circonstance qu’elle a raison plus que tout autre établissement de regretter, l’oblige donc à venir devant le public par une autre voie.

La corporation n’a plus besoin de dire cet assentiment général qui accueillit ses humbles efforts. Le public a su et a dignement apprécié toute cette coopération active et généreuse venue de tous les points. Il connaît que dans l’espace de deux années, malgré l’extrême pénurie des temps, déjà un fruit précieux de cette heureuse coopération était mûr. Un élégant édifice de 160 et quelques pieds complétait pour longtemps le modeste collège de Ste. Anne. Aussi ces choses ne sont-elles rappelées que pour servir d’explications préliminaires, et perpétuer, quoiqu’en passant, la dette toujours imprescriptible de la reconnaissance.

Mais ce qu’il est nécessaire que la corporation fasse connaître aujourd’hui et d’une manière plus détaillée, c’est la disposition qu’elle a jugée indispensable d’adopter dans les divers objets d’enseignement qui constituent son éducation collégiale.

Si dans la plus ancienne des institutions de ce genre, en ce pays, on a cru nécessaire, cette année, de donner

public
rection
d’hui,
Anne,
velle e
ention
genre
Cet
pérer,
bien g
vement
justes
quelqu
peuver
voir d
preuve
le con
favoris
que j
manière
de dat
“ loin
“ fait
“ cess
“ faite
“ faib
“ lége
paraît
solemn
ments
l’exc
vide
C’est
trouv
peut
Peu o
prop
en re
nons
à peu
l’exer
Te
anom
ratio
pours
année

publiquement un compte-rendu des études et de la direction nouvelle qu'elles sont forcées de subir aujourd'hui, à combien plus fortes raisons le collège de Ste. Anne, qui a pris les devants dans cette direction nouvelle et indispensable, doit-il justifier sa pensée et l'exécution qu'elle a déjà reçue, par un exposé fidèle de son genre d'enseignement.

Cet exposé, lu, comme la corporation a droit de l'espérer, avec les sentiments de bonne foi et d'amour du bien général qui l'ont dicté, ne peut que fixer définitivement les esprits; garantir aux pères de familles de justes attentes, écarter certaines incertitudes, éclairer quelque préjugé, disposer enfin tous ceux qui ne peuvent être indifférents à l'éducation de la jeunesse, à voir d'un bon œil une institution qui a déjà fait ses preuves en fait d'utilité sociale, et qui ne demande que le concours des personnes graves et impartiales qui l'ont favorisée jusqu'ici pour qu'elle devienne plus en état que jamais de réaliser un plus grand bien. De cette manière, loin que le collège de Ste. Anne, ou tout autre de date récente, soit "un établissement surnuméraire; loin qu'il fût à souhaiter qu'à l'imitation de ce qui se fait dans d'autres pays, au lieu de songer à créer sans cesse des établissements classiques nouveaux, des bienfaiteurs de l'éducation voulussent consacrer quelque faible portion de leurs richesses à fonder dans nos collèges des bourses et des pensions," car voilà ce qui paraît avoir été insinué dernièrement dans une occasion solennelle, il serait plutôt à désirer que nos établissements classiques, les plus anciens ayant dû donner l'exemple, s'entendissent mutuellement à combler le vide malheureux qui existe dans l'éducation du pays. C'est un état monstre pour un peuple que celui où se trouve aujourd'hui le peuple canadien. Un tel état ne peut que faire appréhender les plus funestes résultats. Peu ou point d'éducation élémentaire, point d'éducation propre aux conditions intermédiaires de la société, mais en revanche de l'éducation libérale à toutes les portes; nous dirions: voilà, certes, une situation telle qu'il n'y a peut-être que le Canada au monde qui en soit l'exemple ou plutôt le prodige.

Tenter un moyen d'échapper tout à la fois à cette anomalie et à ce désordre, tel a été le but de la corporation du collège de Ste. Anne. Faire voir que dans la poursuite de ce moyen, ainsi qu'il a été pratiqué cette année, les études classiques, loin d'avoir subi un chan-

gement substantiel ou quelque fâcheuse altération, ne changent au contraire que pour une simple nuance de forme, et reçoivent en compensation beaucoup plus d'utilité pratique et par conséquent plus de solide gloire et d'importance réelle; voilà ce qui nécessite l'exposé suivant. La corporation l'adresse avec confiance à tout lecteur compétent et impartial. C'est un compte-rendu comme un autre. La parole de son ou de ses auteurs, doit en garantir la consciencieuse exactitude.

QUELQUES PRINCIPES QUI ONT SERVI DE BASE A LA
DIRECTION NOUVELLE DONNÉE AUX ÉTUDES.

Quelque léger que soit le changement opéré dans le cours de nos études classiques, qui, emprunté de tout temps et presque de tout point du système des jésuites, si bons maîtres à cet égard, a dû rencontrer, en Canada, comme ailleurs, un accueil universel, la corporation a bien senti qu'on ne devait toucher à une œuvre si complète et si bien éprouvée par l'expérience qu'avec le plus grand respect et forcée par une impérieuse nécessité. Elle a dû y réfléchir avant de se hasarder le moins possible dans une tentative où d'autres, avec un égal respect sans doute, et pareillement bien intentionnés, avaient cependant échoué. Mais, après tout un système d'éducation est une loi qui a son esprit et sa lettre. Or quel était l'esprit qui anima cette illustre société de Jésus en créant un mode d'enseignement fameux par tant de bienfaits et de glorieux succès? A part les heureuses inspirations que ces hommes recevaient du ciel pour remplir dignement la mission qu'ils avaient reçue de procurer en tout la plus grande gloire de Dieu, pense-t-on que les raisons puissantes des temps, des lieux, des nations, des mœurs et des lois diverses ne durent point seconder tout autre motif d'un ordre supérieur? Enseignaient-ils en Chine en tout point comme à Paris? Et aujourd'hui la matière et l'ordre de leurs études classiques sont-ils invariablement les mêmes à Georgetown et dans les autres parties des États voisins qu'à Rome et dans les autres villes de l'Italie? Enfin, si jamais ces apôtres de la science humaine comme de la vérité évangélique, reprenaient les rênes de l'enseignement classique dans cette Nouvelle France que jadis ils arrochèrent de leurs sueurs et de leur sang pour l'influer de plus en plus aux bienfaits des lettres, et aux vertus chrétiennes, n'est-il pas évident qu'étudiant nos usages, nos besoins, notre société nouvelle, ils se conforme-

raient,
ce que
cinq
situte
tenant
rant à
pourr
sible,
cond d
lieux,
les ob
une p
bien ?
Un
est le
Leura
écoles
n'étai
les m
tel or
à trou
avec
d'être
n'ont
aux a
voilà
menç
corpo
publi
Un
dans
les b
gence
tique
longt
notre
voir
appli
d'un
joind
tème
tellig
face-
aux
d'ava
Ceci,
tive

raient, en hommes discrets, à de telles exigences? Or ce que les jésuites feraient eux-mêmes, placés dans les circonstances graves où se trouvent aujourd'hui les instituteurs de la jeunesse canadienne, d'autres hommes tenant à honneur de marcher sur leurs traces et s'inspirant à leur esprit de discrétion et de sage tempérament, pourraient-ils devenir suspects? Et serait-il inadmissible, en Canada, ce fondement solide, ce principe fécond d'accommodement aux circonstances des temps, des lieux, et des peuples, qui, affaiblissant, ou maîtrisant les obstacles, a si bien servi jusqu'ici à procurer à Dieu une plus grande gloire, aux hommes un plus grand bien?

Un autre principe qui appelle l'éducation des jésuites est le soin attentif et éclairé donné au choix des élèves. Leurs collèges n'étaient pas, comme les nôtres, des écoles, des académies et des collèges tout à la fois. Ils n'étaient pas le rendez-vous de tous les âges, de toutes les incapacités et de toutes les exigences. Puisqu'un tel ordre de choses est une nécessité en Canada, il reste à trouver un moyen de concilier nos études classiques avec de tels obstacles. Donnons-les un choix des élèves: instruisons d'une certaine manière ceux qui n'ont besoin que d'une éducation ordinaire, et donnons aux autres le complément obligé des hautes études. Or voilà ce qui a reçu, cette année, à Ste. Anne, un commencement d'exécution tel qu'il peut être permis à la corporation d'espérer elle-même et de faire espérer au public une issue complète et heureuse.

Un troisième principe qui a dû guider la corporation dans son désir de mettre l'éducation en harmonie avec les besoins du pays, a été de se présenter à l'intelligence des jeunes gens que des objets d'une utilité pratique. Si cette loi de tout bon enseignement est depuis longtemps connue et appréciée, nulle part plus que dans notre pays et à l'époque où nous vivons, elle doit recevoir une application rigoureuse. Mais afin que cette application ait tout l'effet désirable, une autre condition d'un enseignement utile lui est indispensable: c'est de joindre à une sage répartition des matières tout un système d'ordre, d'économie, de propreté et d'activité intelligente. De cette manière, on vient à bout de faire face à beaucoup d'obstacles; on satisfait plus facilement aux exigences publiques et privées; on assure enfin d'avantage les résultats définitifs de toute l'œuvre. Ceci, du reste, sera mieux compris par la lecture attentive de l'article suivant.

On oublait de parler ici d'une autre règle, d'un principe non moins important que ceux que la corporation vient d'exprimer : — Surcharger, par la multitude des objets, les forces intellectuelles d'un enfant, alors qu'il n'est encore qu'à l'époque où la mémoire presque seule domine dans son intelligence, c'est, pour quiconque a un usage pratique de l'enseignement, un écueil où viennent échouer, dès le début, la plupart des élèves. Il n'y a que quelques esprits supérieurs qui plus tard se relèvent du coup ; et ce par leurs propres forces, soit en reprenant eux-mêmes, à part, ce qu'ils n'ont jamais eu le temps ni le secret de comprendre dans les classes ; soit que devenant professeurs, ils sentent le besoin de revenir aux premiers principes pour donner à leur enseignement le fruit précieux qui a manqué à leur propre éducation. Cependant, est-il encore un pays au monde où l'instruction ait plus besoin qu'en Canada d'être variée, à cause de la multiplicité des besoins qui nous entourent ? Que de cris, nous dirions, ne se sont pas élevés depuis dix à quinze ans, par toute la province, pour inviter les collèges à varier leurs cours. C'était de l'arithmétique, du dessin, de la musique et puis, comme de raison, de l'anglais qu'on voulait en toute nécessité. Et quand ces innovations ont paru dans les examens publics, quels concerts d'éloges ne se sont pas élevés à leur tour pour féliciter nos établissements. Mais qui ignore que ces introductions forcées affaiblissent les études vraiment libérales ? Le latin, l'histoire, une saine philosophie et l'étude sérieuse de notre propre langue ont reçu les premiers coups. Le calcul et les sciences physiques ont dominé ; et si les études vont comme le siècle, nous aurons bien vite, à la source des plus hautes lumières d'un peuple, une eau malsaine et troublee, peu propre à étancher la soif des esprits et à leur communiquer une force salutaire et constante. Or voilà ce qui a pu être prévu : et en dégageant toutes ces matières hétérogènes de la partie vraiment classique, on réunit deux avantages inappréciables : une éducation selon les besoins des circonstances, et une autre selon l'esprit de tous les temps et de tous les peuples éclairés.

DIVISION DU COURS.

Cours latin ou classique—Cours anglais.

Comme le point délicat de la question, le reproche d'innovation ou d'altération dans les études, tient à cet article, la corporation désire beaucoup qu'il soit vu de près et avec des dispositions loyales. Si un lecteur, ainsi qualifié, trouve dans cet article, de même que dans la liste qui a été publiée des prix décernés, cette année, aux élèves de Ste. Anne, une diminution dans le nombre des matières enseignées ordinairement dans nos collèges; s'il n'y voit point, au contraire, et l'ordre accoutumé des classes et leurs études respectives; si enfin il n'a pu appercevoir qu'à Ste. Anne, cette année comme dans les années précédentes, il y a eu enseignement de la philosophie, de la rhétorique, des humanités, des langues grecque, latine, française et anglaise, ainsi que l'étude de l'histoire; de la géographie, des mathématiques et le reste: ce lecteur serait bien en dehors des dispositions honorables qu'on lui prête, et par conséquent son témoignage ne saurait être d'aucun aloi. Mais, dira-t-on, à la vérité les matières classiques sont les mêmes; toutefois le nouvel arrangement a dû nuire à la solidité de l'enseignement. C'est là une question à décider par un examen des élèves. Or cet examen ayant fait défaut cette année, la corporation invite à l'avance et avec plaisir pour l'année prochaine, quiconque aurait des inquiétudes à cet égard. Il resterait un dernier refuge: l'infériorité peut-être des professeurs. Or la corporation et bien d'autres savent qu'à Ste. Anne, comme à Nicolet, il y a échange mutuel des sujets, qui professent là où ils n'ont point étudié. De sorte que par un raisonnement à la portée de tout le monde, tel professeur qu'on aura loué et apprécié à Québec ou à Nicolet, ne peut pas perdre sa qualification précieuse, parce qu'il serait venu enseigner à Ste. Anne; *et vice versa*.

Ces petites objections étant prévues, passons à la division détaillée du cours.

Le collège de Ste. Anne a compté, cette année, cent-vingt-cinq élèves. L'année dernière, quatre-vingt-treize seulement avaient fréquenté l'établissement. Les années précédentes ne réunissaient qu'un nombre moindre que ce dernier chiffre. La corporation a lieu de penser qu'il en était tout ainsi, sinon quelque chose de pis, à l'égard d'un autre établissement plus ancien que le collège de

Ste. Anne. L'affluence à peu près soutenue et plus considérable du petit-séminaire de Québec, s'explique tout naturellement par les circonstances du lieu : une forte population et point d'écoles en nombre suffisant pour recueillir et partager les enfants. M. le préfet des études a signalé lui-même indirectement cet état de choses dans son compte-rendu.

Maintenant voici l'ordre des études et des classes du cours suivi à Ste. Anne. Il y a un cours général, subdivisé en *cours latin et cours anglais*. Ce dernier a compté, cette année, soixante-et-un élèves ; l'autre, soixante-et-quatre. Le cours anglais comprend quatre classes ; une *classe élémentaire*, une *seconde classe*, une *troisième classe*, et une *classe supérieure*. Le cours latin comportera cinq classes : une *première année des humanités*, *belles-lettres, rhétorique, philosophie, physique*. C'est-à-dire, en d'autres termes, le cours complet est classique dans toute la force du mot et la réalité des objets enseignés. Il se compose de neuf années d'études dont les quatre premières sont consacrées, comme dans le système des jésuites, à la culture de la mémoire ; c'est-à-dire, aux matières qui conviennent le plus à l'état actuel des jeunes intelligences. Ces matières comprennent les rudiments des langues, les premières notions de l'histoire, et les parties les plus usuelles des arts utiles, ou de certaines sciences de rigueur, ou de mode, en ce pays. A l'exception de l'étude des langues mortes, telles que le grec et le latin, ces quatre années préliminaires suffisent on ne peut mieux à préparer les élèves aux études plus relevées qui doivent terminer le cours complet et le rendre classique avec des avantages incontestables. Cette dernière partie du cours général comprenant cinq années, prendra l'élève, instruit déjà dans toutes les branches qui occupent ordinairement les jeunes gens dans ce qu'on appelle les *basses classes*, et l'introduira dans les régions hautes de la littérature et des langues savantes. Mais voici, dira-t-on, le nœud gordien. Comment, en cinq ans, apprendre le latin et s'adonner tant soit peu à l'étude de la littérature, de la rhétorique et de la philosophie ? Onze années suffisent à peine dans nos établissements les plus renommés ? A cette objection il y a une réponse bien aisée à saisir : les quatre années préliminaires ne seront pas perdues à faire entrer dans la tête de tout venant les préceptes arides du latin. Au lieu de ce travail ingrat et inutile pour le tiers et plus des élèves, la nouvelle direction des études s'empresse de mettre à la

portée des jeunes esprits les deux langues les plus utiles, à tous égards, à la jeunesse canadienne. Elle fait de cette étude un travail égal et assidu pendant toute la période des quatre années préliminaires. Des exercices de tout genre écrits sur cahiers, ou sur le tableau noir des classes, ou répétés de vive voix ; des exercices même jusqu'en récréation pour appliquer au discours familier des conversations les préceptes méthodiques appris dans les classes ; telle est la principale et constante étude des élèves à cette époque. Et c'est parce que l'étude des langues française et anglaise occupe alors la partie majeure des heures d'enseignement que ces premières années ont dû recevoir l'appellation toute naturelle de *cours anglais*, ou *enseignement secondaire*, analogue à ce qu'on appelle *éducation anglaise*.

¶ Pour justifier pleinement cette appellation, certaines matières accessoires ont dû venir se joindre : telles que la géographie, le calcul, la tenue des livres, la géométrie usuelle, le dessin linéaire ; des notions d'histoire, d'architecture, de botanique, d'agriculture, d'histoire naturelle, et le reste : toutes ces diverses branches devant être étudiées exclusivement en anglais.

Il y a déjà cinq ans que la plus grande partie de ces sciences sont enseignées, à Ste. Anne, dans l'idiôme anglais. Le succès a été tel que non seulement les étudiants y ont acquis un usage plus facile de cet idiôme comparativement aux années précédentes, alors que le mode ordinaire à nos collèges était suivi, mais même nos professeurs canadiens, forcés à sacrifier leur répugnance et l'ancienne voie, sont devenus eux-mêmes propres à enseigner en anglais ce qui auparavant ne l'était qu'en français et occupait assez inutilement le temps si précieux des élèves. Car il reste à la langue maternelle assez d'autres exercices plus utiles pour être étudiée à fond.

C'est cette introduction insensible et fructueuse de la langue anglaise dans les matières classiques qui a donné la première idée de porter cet avantage au point où il en est rendu aujourd'hui. Et comme l'expérience en tout est la meilleure garantie, la corporation a d'excellentes raisons de croire qu'elle ne va pas à tâtons dans la poursuite de son entreprise.

Maintenant, en quoi l'exclusion du latin, dans les premières années du cours, opérerait-il un changement à faire tout périliter ? Est-ce qu'un élève à quinze ans, au sortir du cours préliminaire, n'est pas mieux préparé aux difficultés propres à la langue latine, ainsi qu'aux



études supérieures du cours complet, quand déjà la mémoire est toute cultivée, et que l'imagination et le jugement ont reçu même un certain degré de développement par l'étude comparée et analytique des langues vivantes, ainsi que par l'étude des objets accessoires qui les accompagnent ? Car il ne faut pas croire que le jeune homme rentrera dans le champs fleuris de la littérature et des sciences à moitié découragé comme ci-devant par des non-enclatures grammaticales et des thèmes et des versions qui n'ont eu que le privilège d'ennuyer ; attendu que le fond comme la forme de ces choses ne disent rien à son intelligence trop faible encore pour un semblable lard au.

La corporation n'a garde de dire qu'un enfant qui n'a, comme il y a trente à quarante ans, que l'étude du latin à poursuivre, ne puisse pas réussir à apprendre cette langue dès l'âge de dix ou douze ans. Mais si, comme aujourd'hui, l'enfant est obligé de faire marcher de pair le latin avec l'arithmétique, avec l'anglais, avec l'histoire, avec la géographie, avec la musique, avec le dessin et le reste ; c'est tout simplement un abîme qu'on lui creuse. Il ne sera jamais qu'un homme superficiel. Il pourra parler de tout : c'est l'esprit du temps ; mais ne complex guère sur ses forces pour un poste important, ou pour un devoir grave et pénible. Que d'exemples en ce genre sortis de nos collèges !... Et quelle a été la réponse sans réplique alléguée de tout temps contre ce malaise social ? *l'éternelle difficulté des temps*. Eh bien ! accueillons donc aujourd'hui sans défiance quelques moyens d'y remédier : surtout quand ces moyens ont déjà une certaine expérience pour eux, qu'ils sont entre les mains d'hommes qui n'ont d'autre intérêt que le bien de la religion et du pays, et qui, du reste, ont déjà reçu de la part de leurs concitoyens les plus éminents sous tous les rapports, une coopération et un encouragement nullement équivoques.

Et quel temps plus heureux de continuer l'œuvre, quand les dispositions libérales d'un gouvernement équitable promet protection et liberté à tout genre de bien ; quand une législation également bien disposée fait espérer des lois meilleures pour l'éducation du peuple, qui, préparé par une instruction élémentaire, viendra ensuite puiser, selon ses besoins et ses ressources, à des établissements supérieurs, des connaissances analogues aux conditions diverses de la société ; quand enfin ces hommes bénis de Dieu, ces bons frères de la Doctrine chrétienne, qui se sentent un apostolat de joie et de satisfactions des devoirs les

plus pönibles, viennent aujourd'hui au secours des établissements classiques de nos villes, qui désormais suivront plus facilement l'antique marche, s'ils jugent qu'elle doit toujours et à tous égards demeurer invariable ?

Mais jusqu'à ce qu'il y ait, dans les campagnes étrangères de ces centres d'instruction, des établissements permanents d'une éducation analogue à celle donnée par les respectables frères, force sera aux collèges établis hors des villes de consulter l'intérêt public avant tout, et de donner à une plus grande partie de la jeunesse canadienne tous les degrés possibles de l'instruction.

Ce serait ici le lieu d'énumérer une à une les matières que chaque classe comprend dans les deux cours ; mais, outre que cette exposition est déjà devenue plus longue qu'on ne s'y attendait, deux raisons valables rendent inutile cette énumération à l'égard surtout du cours latin. C'est, d'un côté, que cette énumération est, à quelque mesure près, la même que celle faite dans le compte-rendu de M. le préfet des études du petit-séminaire de Québec. De l'autre, elle se trouve également décrite dans la liste des prix décernés à Ste. Anne, ainsi que dans celles de tous nos établissements littéraires ; puisqu'ils sont tous d'accord sur le fond, différents seulement dans la forme chaque fois que les circonstances l'exigent.

Quant au cours anglais, la même similitude règne encore si on le compare aux trois classes ou divisions que la corporation a remarquées dans ce qu'on appelle école anglaise, aux séminaires de Nicolet et de Québec. Ainsi, tout considéré, la corporation aurait peine à imaginer quelles raisons on pourrait produire désormais pour entretenir de fausses appréhensions touchant l'enseignement du collège de Ste. Anne. Les frères de la Doctrine chrétienne ouvrent, dit-on, avec bienveillance et à toutes les heures de la journée, leurs établissements à tout citoyen honnête et ami des progrès du jeune âge ; la corporation ne mettra pas moins de bienveillance à donner accès dans les classes du collège de Ste. Anne à quiconque viendra les visiter dans le même esprit. Ce sera la meilleure preuve, celle-là, outre celle des examens publics pour ceux qui pensent qu'un examen public, tel que d'usage en ce pays, est une garantie infailible du grand succès des études. Quant aux hommes éclairés et judicieux qui savent que Ste. Anne, comme Québec, Nicolet et tous nos collèges, est dirigé par des prêtres et de jeunes lévites qualifiés comme ailleurs par le zèle, les lumières et le dévouement, il ne sera pas besoin peut-être d'y regar-

der de si près pour croire à leurs paroles comme à leurs œuvres.

Toutefois, la corporation aime à le répéter : ce sera toujours une satisfaction pour elle qu'en travaillant pour le bien général, ses concitoyens soient témoins de ses efforts et jugent en dernier ressort du succès qu'elle ambitionne, elle ne le cache pas, dans une si noble cause.

Mais il faut conclure, et ce seront les avantages déjà reconnus dans le cours suivi cette année, qui termineront tout ce qu'il était du devoir de la corporation de faire connaître.

AVANTAGES DU NOUVEAU COURS ET CONCLUSION

C'est aux pères de famille, surtout aux citoyens peu fortunés et entourés de nombreux enfants ; c'est à cette classe ouvrière, industrielle et agricole qui est la sève féconde dont s'alimentent toutes les autres classes de la société ; c'est enfin au bienveillant clergé canadien, aux hommes publics et aux amis des intérêts les plus chers à notre beau pays que la corporation du collège de Ste. Anne adresse amicalement ce résumé.

Que tous considèrent, chacun dans son intérêt propre, si, d'après l'exposition qui vient d'être faite avec franchise et désir d'un plus grand bien, il n'y a point, dans le cours d'études établi à Ste. Anne, et déjà sanctionné en partie par l'expérience d'une année, des avantages inconnus jusqu'ici et dont l'état du pays exigeait depuis longtemps la réalisation.

Si, après examen fait, on se convainc que ces avantages reposent sur des fondements solides, il restera à tout lecteur bienveillant de conclure pourquoi chacun, suivant son intérêt et ses moyens, ne s'en ferait point l'application. Par exemple, si le citoyen aisé veut dans l'éducation classique de son fils, outre les enseignements d'usage, une connaissance pratique et théorique de la langue anglaise, la nouvelle disposition des études lui promet cet avantage. D'un autre côté, que l'honnête habitant, que l'artisan qui ne peuvent procurer à chacun de leurs enfants une éducation classique ; ce qui, pour le dire en passant, serait à peu près une entreprise folle, attendu que si une trop grande partie de la jeunesse du pays vise aux études libérales, il n'y aura bientôt plus, dans la société, que de beaux parleurs et point de bras intelligents pour la vie active et prospère d'un peuple ; que l'honnête habitant, disons-nous, que l'artisan répartisse plus sagement ses moyens et le sort de ses enfants, en leur assurant les bienfaits d'une éducation convenable à leurs intérêts comme à leurs ressources et à leur condition. Car c'est là encore une réflexion qui vient se placer ici d'elle-même, et que des esprits observateurs ont faite depuis longtemps : l'état de l'éducation en ce pays, s'il continuait sur le même pied, tend visiblement à intervertir les conditions de la société, et par conséquent à dénaturer les antiques mœurs, à créer une oligarchie des lumières pour une seule classe, et le servilisme de l'ignorance pour le reste des citoyens. Voilà comment le temps serait peut-être arrivé en Canada, de mettre en pratique

quelque chose de la pensée si vraie du célèbre Leibnitz : *On réformerait le genre humain si l'on réformait l'éducation de la jeunesse.* Ce quelque chose serait bien facile à signaler, si les bornes de cet écrit le permettaient. Il n'y aurait qu'à se demander d'abord si l'étude de la philosophie catholique, plutôt que les théories d'Aristote et de Descartes, a bien toute la prééminence qui lui est due sur les sciences physiques. Ce trop grand nombre de jeunes indifférents ou de naïfs frondeurs que nos collèges produisaient naguère, donne droit à cette remarque de se faire jour en passant. Plus que jamais, ici comme en France et partout, cette autre pensée d'un grand homme devrait avoir sa réalisation : *la science devrait être au service de la religion.*

Mais reprenons : les avantages résultants du nouveau cours sont de deux sortes : les uns relatifs aux études, les autres à la discipline. La corporation a peu de choses à ajouter quant aux premiers : tout lecteur attentif a pu reconnaître lui-même la plupart de ces avantages dans l'ensemble de cette exposition. Toutefois la corporation insistera sur l'avantage spécial qu'offre le nouveau cours pour l'étude de la langue anglaise. Non seulement le jeune élève qui n'aura suivi que le cours secondaire possédera grammaticalement et pratiquement la langue anglaise ; mais le même élève, s'il poursuit le cours complet, acquerra en même temps une connaissance tout-à-fait complète de cette langue ; puisque la plupart des préceptes enseignés dans les hautes études, seront, comme dans le premier cours, dictés en anglais ; que même des auteurs choisis, philosophes ou littérateurs qui ont écrit en cette langue, seront mis entre les mains des élèves ; et qu'enfin tout le cours des mathématiques, qui, depuis quatre ans, est parvenu à se faire exclusivement en anglais, offrira toutes les chances possibles à cet élève de faire valoir ses études également bien dans les deux langues habituelles de notre société. Alors on comprend qu'il n'y a pas de situation dans le commerce de la vie où l'avantage du nouvel ordre de choses n'ait sa place obligée. Le cours préliminaire donnera un usage suffisant de l'anglais pour tous les états secondaires de la société, et le cours complet aggrandira encore cet avantage pour les hautes professions. C'est-à-dire, d'un côté, outre les avantages politiques, communs à tout Canadien qui vit sous un gouvernement dont les relations comme le personnel appartiennent à la langue anglaise ; sans compter ses autres rapports avec les législatures métropolitaine et

Leibnitz :
reformant l'édu-
serait bien fa-
permettaient.
l'étude de la
séries d'Aristote
ces qui lui est
grand nombre
rs que nos col-
cette remarque
ais, ici comme
e d'un grand
cience devrait

s du nouveau
aux études,
peu de choses
attentif a pu
antages dans
a corporation
nouveau cours
seulement le
condaire pos-
a langue an-
e cours com-
sance tout-à-
part des pré-
ront, comme
ue même des
qui ont écrit
des élèves ;
, qui, depuis
ment en an-
et élève de
es les deux
on comprend
de la vie où
a place obli-
suffisant de
société, et
, outre les
ien qui vit
ame le per-
ans compter
pollaine et

coloniale, avec les tribunaux, la magistrature, les centres principaux du commerce et le reste ; offre ces avantages communs, disons-nous, qui nécessitent l'usage de la langue anglaise, la nouvelle disposition des études offrira une garantie infailible d'un meilleur avenir à tout jeune Canadien, quelle que soit la voie qu'il prenne dans le monde. Ainsi, qu'il soit avocat, médecin, notaire ou artiste ; le haut cours lui assure une éducation plus convenable que ci-devant à ces divers états. Qu'il devienne négociant, spéculateur, chef de bureau ou employé, chef d'entreprise ou manoeuvre, capitaine de vaisseau, pilote, cultivateur, artisan, maître d'école et le reste ; le cours préliminaire lui offre le même avantage. Il reste un autre état dans la vie sociale qui, par son importance sur tous les autres, mérite une considération spéciale. La corporation composée, comme on sait, de membres du clergé, la soumet surtout cette considération à ses respectables confrères. Comme elle en trouve l'expression toute faite dans un discours sur les avantages de la langue anglaise qu'un élève de *S. Anne* devrait prononcer en cette langue à l'examen public, elle la rendra ici au public dans la version française :

“ Enfin, et de nos jours, j'oserai dire que de toutes les positions sociales, celle où l'usage parfait de l'idiôme anglais est le plus nécessaire, est l'état du ministre des autels, chargé de déposer dans le cœur de ses frères la semence de la parole évangélique. Un mouvement, comme on le dit partout, s'opère dans les esprits en faveur de la vérité religieuse. Ce mouvement tend plus à l'unité de croyance qu'à la dissidence. L'antique religion de nos pères, la véritable foi de Jésus-Christ, est à la veille peut-être de voir revenir à elle ses nombreux enfants prodiges. Ils reviendront à leur mère par la seule persuasion des paroles et les exemples salutaires de ses enfants restés fidèles. A ce compte, en Canada, terre peuplée de frères en Jésus-Christ, mais d'origine et de croyance diverses, la seule force d'un langage commun par l'idiôme comme par la charité, peut et doit seule rapprocher des esprits longtemps prévenus et des cœurs ulcérés. C'est au prêtre canadien à bien comprendre cette nouvelle mission offerte à son zèle dévoué et toujours pacifique. Et comment s'acquitterait-il de ce saint devoir s'il est étranger à la langue de ses frères ? En outre, que de missions ouvertes sur tous les points du pays où se trouve une population déjà

" catholique, mais parlant l'idiôme anglais. Et ces
 " frères malheureux d'Irlande que la politique humaine
 " jette, tous les ans sur nos rives hospitalières, quel
 " genre de sympathie plus fort peut-on leur témoigner
 " que de leur faire trouver en Canada le Dieu et les
 " autels de la patrie ? Ah ! ne leur laissons pas répéter
 " sur les plages catholiques de notre beau St. Laurent,
 " ces accents amers qu'Israël captif soupirait sur les
 " rives infidèles des fleuves de Babylone. Non, ce
 " peuple infortuné ne dira point parmi nous : *Super flu-*
 " *mina Babylonis, illic sedimus et flevimus cum recorda-*
 " *remur Sion.*"

Quand tout le monde sait qu'un des caractères dis-
 tinctifs de l'esprit canadien est une heureuse facilité à
 l'imitation dans tous les genres ; quand on sait même
 que, chez le plus simple ouvrier, un menuisier, par
 exemple, il n'est besoin souvent que de jeter un coup
 d'œil sur un beau modèle pour le reproduire avec
 quelque succès, quelle ressource ne serait pas pour lui
 cette instruction secondaire qui, outre la connaissance
 des deux langues qui le mettrait le plus en rapport avec
 ses concitoyens des deux origines, lui donnerait encore
 la clef du dessin linéaire et des parties les plus usuelles
 de l'architecture. Ainsi il en serait des autres métiers.

Quant au mérite intrinsèque des études, voici quel-
 ques-uns des avantages qu'elles acquerraient : d'abord,
 sous le régime ancien, un enfant entré au séminaire,
 qu'il ait ou non des dispositions ; que le fruit de ses
 études soit plus à redouter qu'à faire espérer, il conti-
 nue cependant et termine souvent tout son cours tant
 bien que mal, pour devenir ensuite, dans la société, un
 membre inutile ou dangereux. Car tous les parents
 malheureusement n'entendent pas que les hautes études
 ne sont pas à la portée de tout le monde. Le temps pro-
 longé, les classes redoublées, un travail forcé ; tout
 cela ne fait rien contre des obstacles que la nature et
 Dieu ont posés. Et puis, le moyen d'avoir de fortes
 études avec des esprits trop lents ou paresseux, ou tout-
 à-fait privés de dispositions. C'est nuire grandement
 aux enfants que Dieu a plus favorisés, et c'est en
 quelque sorte s'opposer opiniâtrement à ses vues les plus
 manifestes. Au contraire, si ces sujets peu aptes aux
 études élevées, demeurent dans la sphère de leur intelli-
 gence, ils trouveront dans les desseins de la Provi-
 dence et servir en même temps leurs intérêts tempo-

lais. Et ces
 étique humaine
 italères, quel
 our témoigner
 Dieu et les
 is pas répéter
 a St. Laurent,
 pirait sur les
 ne. Non, ce
 s : *Super flu-*
cum recorda-

aractères dis-
 use facilité à
 on-sait même
 enuisier, par
 eter un coup
 roduire avec
 pas pour lui
 connaissance
 rapport avec
 erait encore
 plus usuelles
 tres métiers.
 , voici quel-
 : d'abord,
 u séminaire,
 fruit de ses
 r, il conti-
 n cours tant
 a société, un
 les parents
 autes études
 temps pro-
 forcé ; tout
 la nature et
 ir de fortes
 ux, ou tout-
 grandement
 et c'est en
 ues les plus
 aptes aux
 leur intelli-
 aire tout ce
 s de la Pro-
 rêts tempo-

rois. C'est là un avantage que les amis des bonnes études sauront apprécier. D'un autre-côté, si la division du cours écarte des études libérales quelques sujets qui n'y sont point destinés, elle facilite aux talents et aux qualités morales l'occasion de se produire d'avantage. Dans l'espace de quatre ans, des directeurs attentifs ont tout le temps nécessaire d'étudier le fort et le faible d'un enfant sous l'un et l'autre rapport. Or, le nombre étant plus grand, la chance du succès dans le choix est évident ; et tel enfant recommandable qui peut-être n'aurait jamais quitté le foyer paternel, à cause du trop grand sacrifice qu'il eût fallu faire pour dix à onze ans d'études, sera cependant entré au collège, y aura réussi sous tout rapport dans le premier cours ; alors, croit-on que Dieu et les hommes permettront, que cette belle plante arrête là sa vigoureuse végétation ? Eh non ; parents, amis, toutes les âmes à belles œuvres viendront tendre la main à cet enfant de la Providence. C'est alors que les bourses viendraient fort à propos ; mais il ne faut pas démolir les collèges récents pour tout cela. Car, qu'on se le rappelle bien ; le collège de Ste. Anne est dans un centre de population et d'intérêts croissants. Des sujets lui sont venus, cette année, de tous les points depuis Québec et plus haut, jusqu'à Fredericton compris. En outre, les premiers citoyens du pays savent qu'il y a à Ste. Anne, tout un monument de sacrifices et d'intérêt national. C'est un dépôt solidaire qu'une génération passera à une autre tant qu'il y aura esprit public et amour du bien général en Canada, terre des plus belles espérances, parce qu'elle est neuve encore dans l'exploitation de ses immenses ressources.

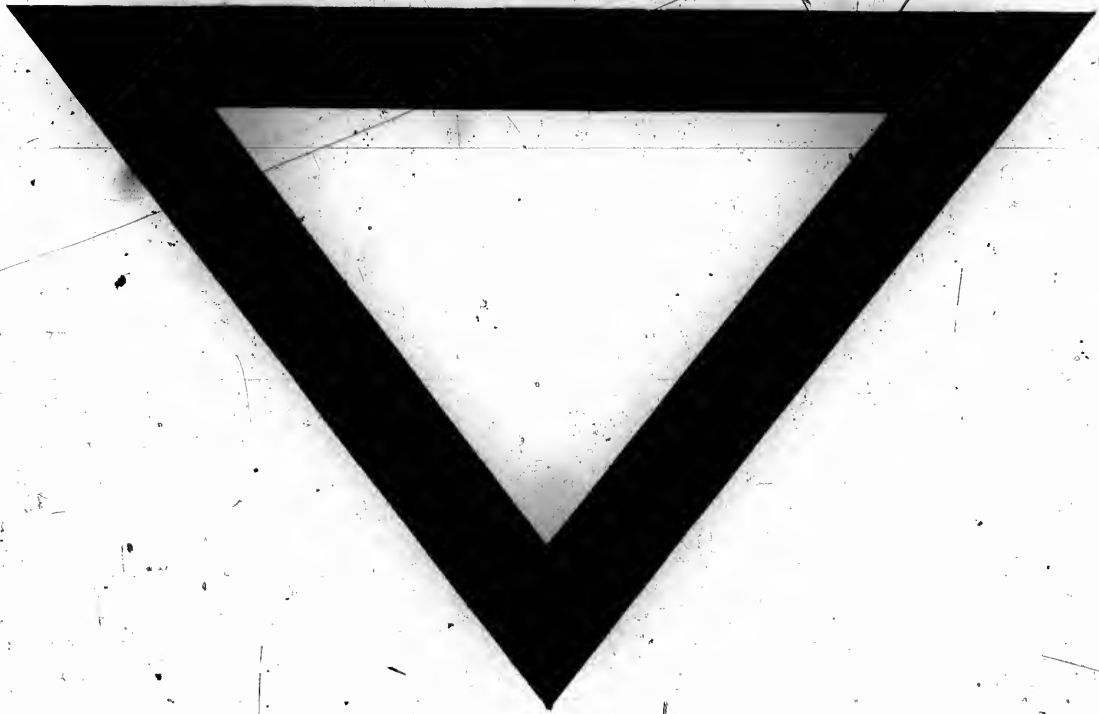
La corporation n'a plus qu'un mot, mais c'est le plus important.

Il est reconnu par une année d'expérience que les avantages qui résultent du nouvel arrangement pour la discipline morale des enfants s'unissent grandement aux résultats heureux qu'en reçoivent les études. La séparation des élèves, selon les âges, s'opère ici par le fait de la séparation des études. Les deux cours ne se réunissent qu'à l'église et au réfectoire ; et ce dernier cas disparaîtra même aussitôt qu'un plus grand nombre d'élèves et plus de ressources entre les mains de la corporation existeront. Du reste, l'établissement entier offre deux collèges aussi séparés et distincts que s'ils étaient situés à trente lieues de distance. Et cependant

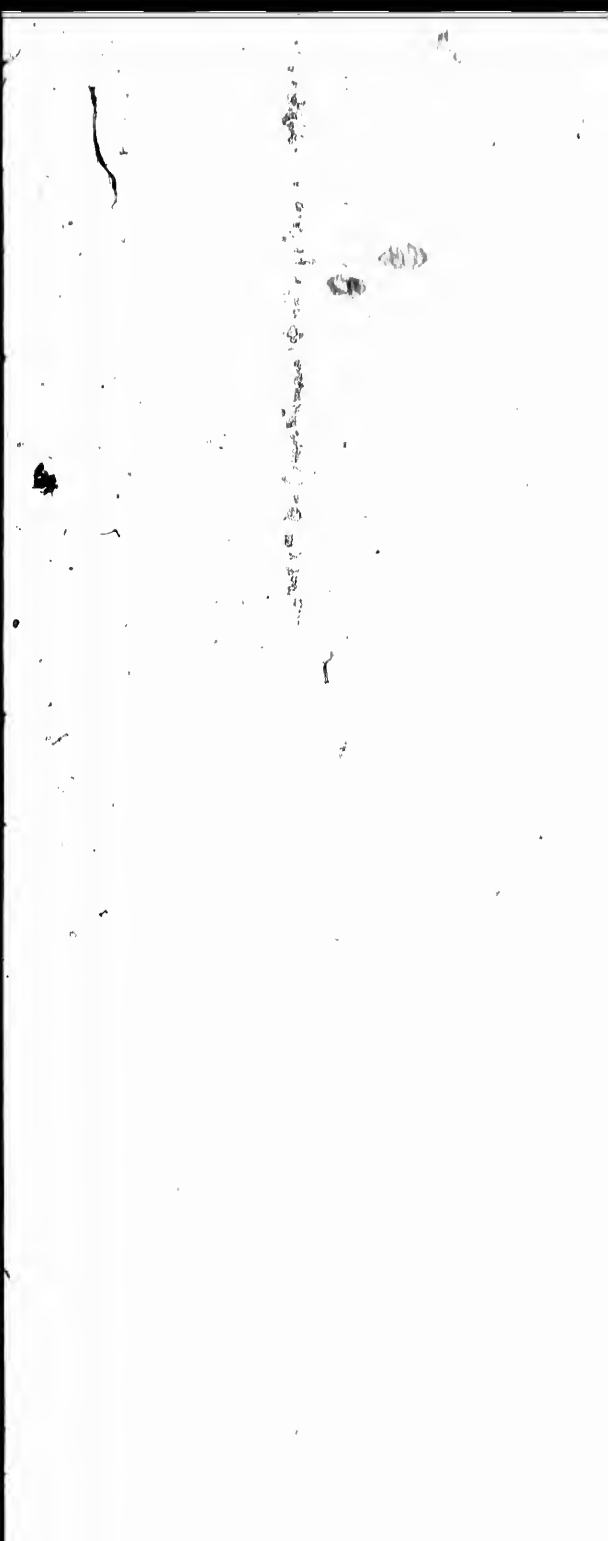
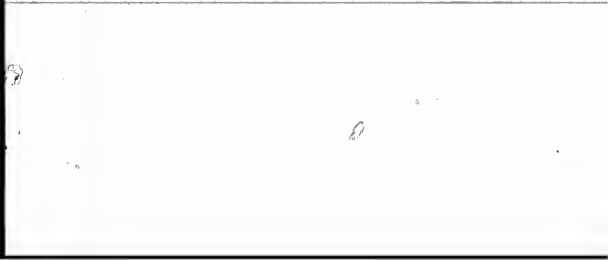
c'est la même direction, le même règlement, les mêmes exercices de piété, et enfin la même surveillance. De là double labeur sans doute, double souci pour les instituteurs ; mais aussi double attente, et peut-être, Dieu aidant, double succès.

Collège de Sto Anne, 29 août 1813.

nt, les memes
veillance. De
pour les insti-
ut-étre, Dieu









8